

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 998

12 mai 2010

### SOMMAIRE

Abcom S.à r.l. ....	47872	Crystal Amethyst S.à r.l. ....	47885
Alchimidis S.à.r.l. ....	47893	Crystal Chestnut S.à r.l. ....	47904
Alchimidis S.à.r.l. ....	47893	Crystal Cinnamon S.à r.l. ....	47885
Alchimidis S.à.r.l. ....	47893	Crystal Jade S.à r.l. ....	47888
Alcmena ....	47900	Crystal Rosewood S.à r.l. ....	47888
Alcmena ....	47900	Crystal Turquoise S.à r.l. ....	47889
Alcmena ....	47900	Curzon Capital Partners II S.à r.l. ....	47904
Alma Grand SA ....	47860	Eagle 2000 S.A. ....	47871
ALM Luxembourg Capital S.à r.l. ....	47870	Eco-Maison S.A. ....	47893
AMO Holding 14 S.A. ....	47902	EIFEL - HAUS, Luxemburg S.A. ....	47858
Andbanc Asset Management Luxembourg .....	47872	Eygalières S.A. ....	47902
Arcade Leisures SC ....	47903	Finaries ....	47889
Arsenic S.A. ....	47892	Goldman Sachs Specialized Investments .....	47901
Asset Restructuring ....	47892	Goldman Sachs Structured Investments SICAV ....	47893
Bahia 11 S.à.r.l. ....	47889	Gulix FF S.à r.l. ....	47883
Benetton Real Estate International S.A. .....	47892	HA-K S.à r.l. ....	47871
Bipielle Investment Fund ....	47861	Helenas ....	47873
BSPEL (Lux) S.à r.l. ....	47889	Jans Trading & Cie, s.à r.l. ....	47901
Building Consult S.A. ....	47891	Lai Fu Luxembourg S.A. ....	47872
Bureau TMEX S.A. ....	47891	Luxcustoms S.à r.l. ....	47902
Cable Holding S.A. ....	47872	N.C. Management S.à r.l. ....	47901
Cafinco S.A. ....	47889	Novara Aquilone Sicav ....	47861
Celaya International S.A. ....	47871	Oak Logistics S.A. ....	47873
CEREP Investment Birmingham S.à r.l. ..	47873	Oak Logistics S.à r.l. ....	47873
CEREP Investment U S.à r.l. ....	47873	Oyster I Holdco S.à r.l. ....	47860
CEREP Uranus S.à r.l. ....	47881	ProLogis Poland S.à r.l. ....	47903
Chaos Computer Club Lëtzebuerg a.s.b.l. .....	47860	Selgest S.A. ....	47871
Colmore Plaza JV S.à r.l. ....	47883	Sherwin-Williams Luxembourg S.à r.l. ...	47886
Contração Asbl ....	47881	Shopping City Zagreb S.A. ....	47860
Credit Suisse Asset Management Fund Holding (Luxembourg) S.A. ....	47901	Team 31 ....	47859
Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A. ....	47901	Tugata Investments S.à r.l. ....	47860

**EIFEL - HAUS, Luxemburg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 18.154.

Im Jahre zweitausend zehn, den dreissigsten April.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft EIFEL-HAUS, Luxemburg S.A., mit Sitz in L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 18.154 (NIN 1999 2234 515),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph KERSCHEN, mit dem damaligen Amtswohnsitze in Luxemburg-Eich, am 11. Februar 1981, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 61 vom 26. März 1981, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Tom METZLER, mit dem Amtssitze in Luxemburg-Bonneweg, am 29. Juni 1989, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 364 vom 8. Dezember 1989;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch vorgenannten Notar Tom METZLER am 20. April 1990, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 385 vom 18. Oktober 1990;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Paul DECKER, mit dem damaligen Amtssitze in Echternach, am 21. Januar 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 192 vom 29. April 1993;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 21. Dezember 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 155 vom 18. Februar 2000.

*Erstes Blatt*

Das Gesellschaftskapital wurde in Euro umgewandelt gemäss Beschluss der ordentlichen Generalversammlung vom 15. Juni 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 350 vom 4. März 2002.

Die Statuten wurden zuletzt abgeändert wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 14. Juni 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1266 vom 30. August 2002;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 17. März 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 814 vom 20. August 2005.

Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf acht hundert fünfzig tausend Euro (€ 850.000.-) und ist eingeteilt in drei tausend vier hundert (3.400) Aktien mit einem Nominalwert von je zwei hundert fünfzig Euro (€ 250.-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Alois PETERS, Bauunternehmer, wohnhaft in D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse, 4.

Er beruft zum Schriftführer Frau Peggy SIMON, Privatangestellte, wohnhaft in Berdorf,

und zum Stimmzähler Herr Jörg PETERS, Maurermeister, wohnhaft in D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse, 4.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift nachfolgende Punkte:

1.- Abänderung von Artikel 11 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**Art. 11.** Der Verwaltungsrat kann die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung der Gesellschaft im Rahmen dieser täglichen Geschäftsführung, welche namentlich und ohne Einschränkung jegliche immobilien Transaktionen sowie die unbeschränkte Vollmacht Hypotheken zu bestellen und Hypothekenlöschungen zu gewähren, an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Prokuristen, Angestellte oder Drittpersonen übertragen, welche nicht Aktionär zu sein brauchen.

Es steht dem Verwaltungsrat zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen er selbst befugt ist. Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.

- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern:

a) durch die alleinige Unterschrift des Vorsitzenden des Verwaltungsrates,

b) durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, darunter obligatorisch die des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes, falls ein solcher genannt ist, oder

c) durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalter, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, falls ein solcher genannt ist.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den Verwaltungsrat wie obenerwähnt vertreten.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig nachfolgende Beschlüsse gefasst:

*Einzigter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 11 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**Art. 11.** Der Verwaltungsrat kann die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung der Gesellschaft im Rahmen dieser täglichen Geschäftsführung, welche namentlich und ohne Einschränkung jegliche immobilien Transaktionen sowie die unbeschränkte Vollmacht Hypotheken zu bestellen und Hypothekenlöschungen zu gewähren, an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Prokuristen, Angestellte oder Drittpersonen übertragen, welche nicht Aktionär zu sein brauchen.

Es steht dem Verwaltungsrat zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen er selbst befugt ist. Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

*Zweites und letztes Blatt*

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.

- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern:

a) durch die alleinige Unterschrift des Vorsitzenden des Verwaltungsrates,

b) durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, darunter obligatorisch die des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes, falls ein solcher genannt ist, oder

c) durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalter, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, falls ein solcher genannt ist.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den Verwaltungsrat wie obenerwähnt vertreten.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, schliesst die Sitzung.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. PETERS, J. PETERS, P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 3 mai 2010. Relation: ECH/2010/620. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): J.-M. MINY.*

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 5. Mai 2010.

Référence de publication: 2010049813/98.

(100062795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

**Team 31, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2266 Luxembourg, 31, rue d'Oradour.

R.C.S. Luxembourg B 74.741.

Il résulte d'une cession de parts datée du 1<sup>er</sup> avril 2010, que le capital de la société se répartit comme suit:

Madame Françoise Folmer: . . . . .	374 parts sociales
Madame Carol Rodesch: . . . . .	440 parts sociales
Monsieur Steve Weyland: . . . . .	<u>286 parts sociales</u>
Total: . . . . .	1.100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010048025/15.

(100049817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

---

**Chaos Computer Club Lëtzebuerg a.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8018 Strassen, 11, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg F 7.653.

—  
*Changements de statuts*

Les changements de statuts suivants ont été adoptés par l'assemblée générale extraordinaire de l'a.s.b.l. "Chaos Computer Club Lëtzebuerg" du 6 avril 2010.

Le siège social est changé sur l'adresse suivante:

11, rue du Cimetière, Pavillon "Am Hueflach", L-8018 Strassen

L'article 5 est à modifier comme suit:

"L'association est administrée par un Comité de trois membres au moins et de huit au plus, dont un président, un secrétaire et un trésorier, élus par l'Assemblée Générale. Le président et les membres du Comité sont élus pour une période d'un an. [...]"

L'article 17 est à modifier comme suit:

"En cas de dissolution de l'association, ses biens seront laissés aux bons soins du syn2cat a.s.b.l."

Fait en triple exemplaire à Strassen, le 6 avril 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010048475/19.

(100050202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

---

**Alma Grand SA, Société Anonyme Unipersonnelle,  
(anc. Shopping City Zagreb S.A.).**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.859.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Référence de publication: 2010048483/11.

(100050207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

---

**Oyster I Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 121.843.

—  
Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire, reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mars 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010048484/13.

(100050131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

---

**Tugata Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.477.

—  
Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010048492/11.

(100050196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

**Novara Aquilone Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.851.

**Bipielle Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 40.575.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of the month of April.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

1) Novara Aquilone Sicav, a société d'investissement à capital variable, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (hereafter «NAS»),

here represented by Ms Sarah DELBRASSINE, employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

on the basis of a proxy dated 14 April 2010, which shall remain attached to the original of these minutes in order to be registered with this deed;

2) Bipielle Investment Fund, a société d'investissement à capital variable, having its registered office at 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (hereafter «BIF»),

here represented by Ms Sarah DELBRASSINE, employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

on the basis of a proxy dated 14 April 2010, which shall remain attached to the original of these minutes in order to be registered with this deed;

which declared the following:

Whereas:

1.1 Novara Aquilone Sicav is a société anonyme qualified as a société d'investissement à capital variable («SICAV») pursuant to part I of the Luxembourg law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment, as amended (the «law of 2002»), existing as an umbrella fund with several sub-funds (a «Sub-Fund» or «Sub-Funds»), as described in the prospectus of NAS.

1.2 Bipielle Investment Fund is a société anonyme qualified as a SICAV pursuant to part I of the law of 2002, existing as an umbrella fund with several sub-funds (a «Sub-Fund» or «Sub-Funds»), as described in the prospectus of BIF.

1.3 Bipielle Investment Fund will be merged into Novara Aquilone Sicav.

1.4 The board of directors of BIF has approved the merger proposal with the purpose, inter alia, of offering greater investment opportunities in view of the conversion facilities available, as well as for the potential of future investment performance to shareholders of BIF, as well as for the purpose of potential economies of scale in management and administration costs over a greater asset base.

1.5 The board of directors of NAS has also approved the merger proposal which it deems to be in the interest of its shareholders on the basis of spreading certain fixed costs among a larger asset base.

1.6 The proposed merger is subject to the condition that the shareholders of BIF approve the present merger proposal at an extraordinary general meeting of the shareholders («EGM»), held in conformity with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law of 1915»).

1.7 The effective date of the merger (the «Effective Date») shall be on 23 July 2010 or such other day as may be decided by the EGM of the shareholders of BIF which ratifies and approves the merger or by the extraordinary general meeting of the shareholders of BIF which would be reconvened in case the quorum would not be reached at the EGM.

I. Common characteristic and differences between the two companies:

1.1. The sub-funds:

Merger of:	Into
BIF Global Equity	NAS Value Equity Europe
BIF Global Bond	NAS Corporate Bond
BIF Global Portfolio	NAS Cash Euro

1.2. Organisation:

1.2.1. Novara Aquilone Sicav:

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., whose registered office is located at 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, is acting as custodian bank for NAS.

Dexia Asset Management, the management company (the «NAS Management Company»), whose registered office is located at 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is acting as administrative agent and registrar agent for NAS.

The NAS Management Company has delegated, under its responsibility and its supervision, the functions of administrative agent and registrar agent for NAS to RBC Dexia Investor Services Bank S.A., pursuant to two respective agreements dated November 3, 2006.

#### 1.2.2. Bipielle Investment Fund:

KBL European Private Bankers S.A., whose registered office is located at 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is acting as custodian bank for BIF.

Kredietrust Luxembourg S.A., the management company (the «BIF Management Company»), whose registered office is located at 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is acting as administrative agent and registrar agent for BIF pursuant to several agreements dated February 1st, 2007.

Deloitte S.A., Luxembourg, is the independent auditor for both companies.

#### 1.3. Investment Objectives and Policies:

The investment policies of the different sub-funds are set out here below:

Investment Policy	Merged Sub-Fund	Merging Sub-Fund
	<p><b>Bipielle Investment Fund - Global Equity:</b> This Sub-fund shall be invested in securities (at least 2/3 of the net assets of the Sub-fund less liquid assets shall be invested in shares issued by companies listed on the main stock exchanges of North America, Western Europe and Asia) without restriction as regards currency, wording or business sector. The currencies shall be hedged against a downturn against the currency in which the Sub-fund is denominated. The NAV shall be expressed in EUR. A maximum of 1/3 of the net assets of this Sub-fund less liquid assets may be invested in convertible bonds and option bonds (i.e. bonds with equity warrant or bond warrant). A maximum of 10% of the net assets of this Sub-fund less liquid assets may be invested in money market instruments with a maturity exceeding 12 months at the time of acquisition. The investment limit determined in the "provisions common to all current and future Sub-funds" under section 1.1.e) of BIF full prospectus is 10% for this Sub-fund so as to guarantee that it is eligible for investments from other UCITS.</p> <p><b>Bipielle Investment Fund - Global Bond:</b> This Sub-fund shall be invested in securities (at least 2/3 of the net assets of the Sub-fund less liquid assets shall be invested in shares issued by companies listed on the main stock exchanges of North America, Western Europe and Asia) without restriction as regards currency, wording or business sector. The currencies shall be hedged against a downturn against the currency in which the Sub-fund is denominated. The NAV shall be expressed in EUR. A maximum of 1/3 of the net assets of this Sub-fund less liquid assets may be invested in convertible bonds and option bonds (i.e. bonds with equity warrant or bond warrant). A maximum of 10% of the net assets of this Sub-fund less liquid assets may be invested in money market</p>	<p><b>Novara Aquilone Sicav - Value Equity Europe:</b> This Sub-Fund will invest at all times at least two thirds of its total assets in equity securities of large companies having their registered office in Europe or exercising a preponderant part of their economic activities in Europe. Its equity portfolio will also be comprised of blue chip and small company stocks across all sectors. This Sub-Fund may hold liquidities on an ancillary basis. This Sub-Fund may enter into transactions relating to futures and options on financial instruments for a purpose other than hedging in compliance with what is provided in section "Risk Management" of NAS full prospectus and in the interest of an orderly management of its assets. Due to their high volatility, futures and options are exposed to greater risks than direct investments in securities.</p> <p><b>Novara Aquilone Sicav - Corporate Bond:</b> This Sub-Fund will invest, throughout the world, at all times at least two thirds of its total assets in euro denominated corporate bonds, with a minimum rating of "BBB-" according to Standard and Poors or of Baa3 according to Moody's. It will invest a maximum of 25% of its total assets in convertible bonds, a maximum of 10% of its total assets in equity securities, a maximum of one third of its total assets in money market instruments and a maximum of one third of its total assets in bank deposits. The portfolio duration normally will be above 3 years. The Investment objective is to provide capital growth and income on the medium-long term at a high risk. The Sub-Fund may invest a small percentage of its net assets in bond securities of issuers of emerging markets worldwide as fully described</p>



instruments with a maturity exceeding 12 months at the time of acquisition.

The investment limit determined in the "provisions common to all current and future Sub-funds" under section 1.1.e) of BIF full prospectus is 10% for this Sub-fund so as to guarantee that it is eligible for investments from other UCITS.

#### Bipielle Investment Fund - Global Portfolio:

In order to achieve medium and long-term capital growth, this Sub-fund shall be invested mainly in securities, shares or bonds which are listed or in the process of being listed, without restriction as regards currency.

The investment in shares may reach 65% of the net assets of the Sub-fund. Preference shall go to the securities of medium-sized and large companies listed on the main international markets. The remainder of the net assets of the Sub-fund shall be invested in fixed or variable rate bonds, convertible bonds, treasury bills and zero-coupon strips. These debt securities shall have a rating from international rating agencies of at least BBB- from S&P or equivalent. Finally, "Speculative" bonds with a rating of between BB+ and B- from S&P or equivalent, even implied for unrated issues, shall not represent more than 5% of the net assets of the Sub-fund. Bond issues with a rating of less than B- (S&P) or equivalent shall not be authorised.

The investment limit determined in the "provisions common to all current and future Sub-funds" under section 1.1.e of BIF full prospectus is 10% for this Sub-fund so as to guarantee that it is eligible for investments in UCITS.

The NAV is expressed in EUR.

under section "Investment Risks" of NAS full prospectus.

This Sub-Fund may hold liquidities on an ancillary basis.

This Sub-Fund may enter into transactions relating to futures and options on financial instruments for a purpose other than hedging in compliance with what is provided in section "Risk Management" of NAS full prospectus and in the interest of an orderly management of its assets. Due to their high volatility, futures and options are exposed to greater risks than direct investments in securities.

#### Novara Aquilone Sicav - Cash Euro:

The Sub-Fund invested primarily in Euro denominated bonds, floating rate notes, commercial papers, T-bills or other fixed income instruments issued by States, local authorities, public international bodies and corporates, with a minimum rating of A according to Standard and Poors or a minimum rating of A2 according to Moody's. The Portfolio's average residual maturity will not exceed 12 months. The investment in securities denominated in currencies other than Euro is not allowed. The Investment objective is to provide capital protection and income on the short-term at a low risk. The Sub-Fund may invest a small percentage of its net assets in bond securities of issuers of emerging markets worldwide as fully described under section "Investment Risks" of NAS full prospectus. This Sub-Fund may hold liquidities on an ancillary basis.

This Sub-Fund may enter into transactions relating to futures and options on financial instruments for a purpose other than hedging in compliance with what is provided in section "Risk Management" of NAS full prospectus and in the interest of an orderly management of its assets. Due to their high volatility, futures and options are exposed to greater risks than direct investments in securities.

#### 1.4. Reference Currencies:

The reference currency of all the sub-funds of BIF as well as of all the Sub-Funds of NAS described in paragraph 1.1. above is EUR.

#### 1.5. Form of shares:

The shares of BIF may be issued in either registered or bearer form at the option of the investor.

Share certificate shall be issued in denominations of 1 and 10 shares.

The shares of NAS may be issued in either registered or bearer form at the option of the investor. Share certificates may be issued in denominations of 1 or more shares, however fractions of shares will not be issued in certificate form.

#### 1.6. Subscription, redemption, conversion:

##### 1.6.1 Subscription, redemption and conversion fees:

After the merger, the fees applicable to NAS will predominate for all the sub-funds of BIF which are going to be merged into NAS sub-funds.

For BIF, the subscription fee is up to a maximum of 5%. The subscription fee is paid to the professional intermediaries.

For NAS Value Equity Europe and NAS Corporate Bond, the subscription fee is up to 3% and for NAS Cash Euro, up to 2%. Besides, there is no subscription fee for institutional shares classes.

The subscription fee is paid to the distributor and is calculated on the basis of the subscribed amount.

Sub-Funds of Bipielle Investment Fund to be merged into Novara Aquilone Sicav	Subscription Fee	Novara Aquilone Sicav	Subscription Fee (*)
BIF Global Equity	Up to 5%	NAS Value Equity Europe	Up to 3%
BIF Global Bond	Up to 5%	NAS Corporate Bond	Up to 3%
BIF Global Portfolio	Up to 5%	NAS Cash Euro	Up to 2%

(\*) there are no subscription fees applicable for institutional shares classes

There is no redemption fee charged either to NAS, or to BIF before and after the merger.

The conversion fees remain unchanged after the merger.

#### 1.6.2 Minimum Investment and minimum holding:

The minimum investment in the shares of all the sub-funds of NAS will set at EUR 500.-. There is no minimum investment for institutional shares classes.

The minimum holding for shares in all the sub-funds of NAS will set at EUR 500.- There is no minimum holding for institutional shares classes.

NAS may compulsory redeem or convert investor's shares if those minima are not respected.

#### 1.7. Investment Manager and Management Fee:

Dexia Asset Management Belgium S.A. is the investment manager for NAS.

Banca Aletti & C. (Suisse) SA, Via d'Alberti 1, CH-6900 Lugano is the investment manager for BIF.

The amounts of the management fees to be paid to the investment manager remain unchanged after the merger.

#### 1.8. Distributor and Distribution Fee:

Banco Popolare Luxembourg S.A. is the distributor of the shares of NAS.

Banca Aletti & C. (Suisse) SA, Via d'Alberti 1, CH-6900 Lugano. Bipielle Bank (Suisse), Lugano, acts as distributor of the shares of BIF.

The amounts of the distribution fees to be paid to the distributor remain unchanged after the merger.

#### 1.9. Net Asset Value Calculation

The net asset value is calculated on each business day in Luxembourg for all the sub-funds of NAS and BIF.

#### II. Now therefore:

It is agreed, subject to the following paragraph, or to any changes as shall be approved by the board of directors of BIF and/or NAS pursuant to regulatory requirements, that:

Subject to the approval of the merger by the shareholders of BIF given during the EGM of shareholders, the following merger proposal has been adopted:

1) As of the Effective Date, subject to the shareholders of NAS not requesting the convening of an EGM pursuant to Article 264 of the law of 1915, BIF, in accordance with Article 259 (1) of the law of 1915, shall contribute all its assets and liabilities to NAS.

The contribution will be made in a manner that the assets of BIF attributable to each of the sub-funds set forth in the left hand column below will be attributed to the respective (shares classes of the) sub-funds set forth in the right hand column below:

Merger of:	Into
BIF Global Equity	NAS Value Equity Europe
BIF Global Bond	NAS Corporate Bond
BIF Global Portfolio	NAS Cash Euro

2) In exchange for the contribution of all assets and liabilities, some sub-funds of NAS as listed below, will issue to the shareholders of the sub-funds of BIF as listed below, without charge, a certain number of shares on the basis of the net asset value per share of the following sub-funds of BIF, and of the net asset value per share of the following sub-funds of NAS, on the Effective Date. Such number of shares issued by NAS shall be allocated to each shareholder of BIF on a prorata basis.

Merger of:	Into
BIF Global Equity	NAS Value Equity Europe
BIF Global Bond	NAS Corporate Bond
BIF Global Portfolio	NAS Cash Euro

Further to the contribution, the investors of the sub-funds of BIF, qualified as institutional investors within the meaning of the provisions of the prospectus of NAS, will receive capitalisation Class "I" Shares in the concerned sub-funds of NAS provided they send to RBC Dexia Investor Services Bank S.A. a "conversion order" duly completed and signed, whilst the other investors of the sub-fund of BIF will receive capitalisation Class "R" Shares in the concerned sub-funds of NAS. The conversion order will be sent to the registered Shareholders of BIF with the convening notice to the extraordinary general meeting of shareholders and will be available at the registered office of BIF.



3) The registered shareholders of BIF shall automatically be registered in the shareholders register of NAS and confirmations of shareholding shall be sent out to all former registered shareholders of BIF confirming their new shareholding in NAS.

All new registered shares in NAS will be issued with fractions up to 3 decimals, any remaining fractions amounts being rounded up to such nearest third decimal.

Against presentation to the registrar agent in Luxembourg of the relevant bearer shares certificates of BIF, if any, the shareholders will have the choice to be registered or bearer shareholder of NAS.

4) As a result of the merger, BIF shall cease to exist on the Effective Date and all its shares in issue shall be cancelled.

5) The independent auditor of BIF, namely Deloitte S.A., Luxembourg, has been designated by the board of directors of BIF to establish the report on the merger proposal to the shareholders of BIF, and Ernst & Young S.A. has been designated by the board of directors of NAS to establish the report on the merger proposal to the shareholders of NAS, in accordance with Article 266 of the law of 1915.

6) As from the Effective Date, all assets and liabilities of BIF shall be transferred to NAS, and for accounting purposes, the operations of BIF will be considered as accomplished for the account of NAS.

7) As from the Effective Date, shares of NAS attributable to shareholders of BIF shall in all respects have the same rights as those of the relevant sub-funds of NAS issued thereafter, in particular as to their voting rights and as to their entitlement to benefits.

8) The costs associated with the merger will be borne by both companies as applicable.

9) Shareholders who do not agree with the merger may redeem, free of charge, their shares at least one month before the Effective Date.

The following documents are made available free of charge to the shareholders at the registered office, according to article 267 of the law of 1915:

- The text of this merger proposal;
- The annual accounts and the annual reports of the merging companies for the last three financial years;
- An accounting statement drawn up as at a date which must not be earlier than the first day of the third month preceding the date of the draft terms of merger, if the last annual accounts relate to a financial year which ended more than six months before the date;
- The reports of the boards of directors of both companies, according to the Article 265 of the law of 1915;
- The report of the independent auditors referred to in Article 266 of the law of 1915.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the joint merger proposal and of all acts, documents and formalities incumbent upon the Merging Companies pursuant to article 271 (2) of the law of 1915.

The undersigned Notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same parties and in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present original deed was drawn up in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, who is known to the Notary by her surname, Christian name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the Notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède.**

L'an deux mille dix, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1) Novara Aquilone Sicav, une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg (ci-après «NAS»),

ici représentée par Mademoiselle Sarah DELBRASSINE, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

suivant une procuration datée du 14 avril 2010 qui restera annexée à l'original du présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci;

2) Bipielle Investment Fund, une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social au 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (ci-après «BIF»),

ici représentée par Mademoiselle Sarah DELBRASSINE, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

suivant une procuration datée du 14 avril 2010 qui restera annexée à l'original du présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci;

lesquelles ont fait les déclarations suivantes:

Considérant que:

1.1 Novara Aquilone Sicav est une société anonyme qualifiée de société d'investissement à capital variable («SICAV») conformément à la partie I de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, telle que modifiée (la «loi de 2002»), existant en tant que fonds à compartiments multiples avec plusieurs compartiments (un «Compartiment» ou «Compartiments»), tel que décrit dans le prospectus de NAS.

1.2 Bipielle Investment Fund est une société anonyme qualifiée de SICAV conformément à la partie I de la loi de 2002, existant en tant que fonds à compartiments multiples avec plusieurs compartiments (un «Compartiment» ou «Compartiments»), tel que décrit dans le prospectus de BIF.

1.3 Bipielle Investment Fund sera absorbée par Novara Aquilone Sicav.

1.4 Le conseil d'administration de BIF a approuvé le projet de fusion ayant comme but, inter alia, d'offrir aux investisseurs de plus larges opportunités d'investissement en raison des possibilités de conversion disponibles, ainsi qu'un meilleur potentiel de performance pour les actionnaires de BIF, ainsi que dans le but d'économiser des frais de gestion et d'administration.

1.5 Le conseil d'administration de NAS a également approuvé le projet de fusion jugeant qu'il est dans l'intérêt de ses actionnaires, dans la mesure où cela permettra de répartir les coûts sur une base d'actifs plus large.

1.6 La fusion est conditionnée à l'approbation par les actionnaires de BIF du présent projet de fusion lors d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires («AGE»), tenue conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.

1.7 La date effective de la fusion (la «Date Effective») sera le 23 juillet 2010 ou tout autre jour qui serait décidé par l'AGE des actionnaires de BIF qui ratifie et approuve le projet de fusion ou par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BIF qui serait re-convoquée au cas où le quorum ne serait pas atteint à l'AGE.

I. Points communs et différences entre les deux sociétés:

1.1. Les compartiments:

Absorption de	Par
BIF Global Equity	NAS Value Equity Europe
BIF Global Bond	NAS Corporate Bond
BIF Global Portfolio	NAS Cash Euro

1.2. Organisation:

1.2.1 Novara Aquilone Sicav:

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., dont le siège social est situé au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, agit en tant que banque dépositaire de NAS.

Dexia Asset Management, la société de gestion (la «Société de Gestion de NAS»), dont le siège social est situé au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agit en tant qu'agent administratif et agent teneur de registre de NAS.

La Société de Gestion de NAS a délégué, sous sa responsabilité et son contrôle, les fonctions d'agent administratif et agent teneur de registre de NAS à RBC Dexia Investor Services Bank S.A., en vertu de deux contrats respectivement datés du 3 novembre 2006.

1.2.2 Bipielle Investment Fund:

KBL European Private Bankers S.A., dont le siège social est situé au 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agit en tant que banque dépositaire de BIF.

Kredietrust Luxembourg S.A., la société de gestion (la «Société de Gestion de BIF»), dont le siège social est situé au 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agit en tant qu'agent administratif et agent teneur de registre de BIF en vertu de différents contrats datés du 1<sup>er</sup> février 2007.

Deloitte S.A., Luxembourg, est le réviseur d'entreprises indépendant des deux sociétés.

1.3. Objectifs et politiques d'investissement:

Les politiques d'investissement des différents compartiments sont détaillées ci-dessous:

	Compartiment absorbé	Compartiment absorbant
Politique d'investissement	Bipielle Investment Fund - Global Equity:	Novara Aquilone Sicav - Value Equity Europe:
	Ce Compartiment sera investi en valeurs mobilières (au moins 2/3 des avoirs nets du Compartiment sous déduction des liquidités seront investis en actions émises par des sociétés cotées sur les principales bourses d'Amérique du Nord, d'Europe de l'Ouest et d'Asie) sans limitation de devise, de libellé ni de secteur d'activité. Les devises seront cou-	Ce Compartiment investira en tout temps au moins deux tiers de sa fortune totale en actions de sociétés de grande taille ayant leur siège social en Europe ou exerçant une partie prépondérante de leur activité économique en Europe. Son portefeuille d'actions sera également composé d'actions de type

vertes contre une évolution négative par rapport à la devise dans laquelle est libellée le Compartiment.

La VNI sera exprimée en EUR

Un maximum de 1/3 des avoirs nets de ce Compartiment sous déduction des liquidités pourra être investi en obligations convertibles et obligations à options (i.e obligations à bon de souscription d'actions ou d'obligations). Un maximum de 10% des avoirs nets de ce Compartiment sous déduction des liquidités pourra être investi en instruments du marché monétaire dont l'échéance dépasse 12 mois au moment de l'acquisition. La limite d'investissement déterminée dans les «dispositions communes à tous les Compartiments actuels et futures» sous la section 1.1.e) du prospectus complet de BIF est de 10% pour ce Compartiment de sorte à garantir son éligibilité pour des investissements d'autres OPCVM

**Bipielle Investment Fund - Global Bond:**

Ce Compartiment sera investi en valeurs mobilières (principalement des obligations émises par des émetteurs de première qualité) libellées en devise courantes.

La valeur nette d'inventaire du Compartiment (ci-après «VNI») sera exprimée en EUR.

Au moins 2/3 des avoirs nets du Compartiment sous déduction des liquidités du Compartiment seront investis en obligations.

Un maximum de 25% des avoirs nets du Compartiment pourra être investi en obligations convertibles et à options (i.e obligations à bon de souscription d'actions ou d'obligations).

Un maximum de 10% des avoirs nets de ce Compartiment sous déduction des liquidités du Compartiment pourra être investi en instrument du marché monétaire dont l'échéance dépasse 12 mois au moment de l'acquisition et un maximum de 10% des avoirs nets de ce Compartiment, sous déduction des liquidités, pourra être investi en actions.

Un maximum de 39% des avoirs nets du Compartiment pourra être investi en actifs visés par l'application de la Directive 2003/48CE de l'UE du 3 juin 2003 en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts.

La limite d'investissement déterminée dans les «dispositions communes à tous les Compartiments actuels et futures» sous la section 1.1.e) du prospectus complet de BIF est de 10%

pour ce Compartiment de sorte à garantir son éligibilité pour des investissements d'autres Organismes de Placement Collectif en Valeur Mobilière (OPCVM).

«blue chip» et d'actions de sociétés de petite taille provenant de tous secteurs d'activités. Ce Compartiment pourra détenir des liquidités à titre accessoire.

Ce Compartiment pourra conclure des transactions sur contrats à terme et options sur instruments financiers, dans un but autre que de couverture et conformément aux dispositions de la section du prospectus complet de NAS intitulée «Gestion du Risque», ainsi que pour une gestion adéquate de ses actifs. En raison de leur volatilité élevée, les contrats à terme et les options sont exposés à des risques plus élevés qu'un investissement direct en valeurs mobilières.

**Novara Aquilone Sicav - Corporate Bond:**

Ce Compartiment investira en tout temps, sur une base globale, au moins deux tiers de sa fortune totale en obligations de sociétés libellées en Euro et bénéficiant d'une notation minimum de BBB- selon Standard and Poors ou de Baa3 selon Moody's. Il investira au maximum 25% de sa fortune totale en obligations convertibles, au maximum 10% de sa fortune totale en actions, au maximum un tiers de sa fortune totale en instruments du marché monétaire et au maximum un tiers de sa fortune totale en avoirs en banque. La durée du portefeuille excèdera normalement trois ans. L'objectif d'investissement est d'assurer une croissance du capital et du revenu à moyen et long terme avec un risque élevé. Le Compartiment peut investir un petit pourcentage de ses actifs nets dans des obligations d'émetteurs de marchés émergents sur une base globale, comme cela est plus amplement détaillé dans la section du prospectus complet de NAS intitulée «Gestion du Risque».

Ce Compartiment pourra détenir des liquidités à titre accessoire.

Ce Compartiment pourra conclure des transactions sur contrats à terme et options sur instruments financiers, dans un but autre que de couverture et conformément aux dispositions de la section du prospectus complet de NAS intitulée «Gestion du Risque», ainsi que pour une gestion adéquate de ses actifs. En raison de leur volatilité élevée, les contrats à terme et les options sont exposés à des risques plus élevés qu'un investissement direct en valeurs mobilières.

**Bipielle Investment Fund - Global Portfolio:**  
Afin de réaliser une croissance du capital à moyen et long terme, ce Compartiment sera investi principalement en valeurs mobilières, actions ou obligations cotées ou en cours de cotation, sans limitation de devise. L'investissement en actions pourra atteindre 65% des avoirs nets du Compartiment; les titres de sociétés de moyennes et grandes dimensions, cotés auprès des principaux marchés internationaux, seront privilégiés. La partie restante des avoirs nets du Compartiment sera investie en obligations à taux fixe ou variable, obligations convertibles, bons du trésor, zéro coupon «strips»; ces titres obligataires auront une note des agences internationales de rating qui sera au moins noté BBB- par S&P ou équivalent. Enfin les obligations «Spéculatives» avec une note entre BB+ et B- de S&P ou équivalent, même implicite pour émissions sans note, ne pourront pas représenter plus de 5% des avoirs nets du Compartiment. Les émissions obligataires avec note inférieure à B- (S&P) ou équivalent ne seront pas autorisées. La limite d'investissement déterminée dans les «dispositions communes à tous les Compartiments actuels et futures» sous la section 1.1.e du prospectus complet de BIF est de 10% pour ce Compartiment de sorte à garantir son éligibilité pour des investissements en OPCVM. La VNI est exprimée en EUR

**Novara Aquilone Sicav - Cash Euro:**  
Le Compartiment investira principalement en obligations libellées en euro, en titres à taux variable, en effets de commerce, en bon du trésor ou tout autre instrument à revenu fixe émis par un Etat, une collectivité territoriale, une administration publique internationale ou une entreprise, ayant au minimum un rating «A» auprès du Standard and Poors ou bien «A2» auprès du Moody's. L'échéance moyenne des investissements du portefeuille n'excèdera par 12 mois. L'investissement en titres libellés dans une autre devise que l'euro n'est pas permis. L'objectif de l'investissement est de réaliser des profits sur une période à court terme tout en préservant le capital avec un niveau de risque très faible. Le Compartiment pourra investir un petit pourcentage de ses actifs nets en obligations émises par des pays émergents comme décrit dans le prospectus complet de NAS sous la rubrique «Risques d'investissement». Ce Compartiment pourra accessoirement détenir des liquidités. Ce Compartiment pourra également investir dans des contrats futures et options sur instruments financiers et ce, dans un but autre que celui de la couverture des risques, mais toujours en conformité avec ce qui est indiqué dans la rubrique «Gestion des risques» du prospectus complet de NAS et dans une optique de bonne gestion de ses actifs. Du fait de leur haute volatilité, les contrats de futures et d'options sont exposés à de plus grands risques qu'un investissement directement effectué en titres.

#### 1.4. Devises de référence:

La devise de référence de tous les compartiments de BIF, de même que pour tous les compartiments de NAS, décrits au paragraphe 1.1. ci-dessus est l'EUR.

#### 1.5. Forme des actions:

Les actions de BIF peuvent être émises soit sous forme nominative, soit au porteur, au choix de l'investisseur.

Des certificats d'actions peuvent être émis en coupures de 1 à 10 actions.

Les actions de NAS peuvent être émises soit sous forme nominative, soit au porteur, au choix de l'investisseur.

Des certificats d'actions peuvent être émis en coupures de 1 ou plusieurs actions, cependant des fractions d'actions ne seront pas émises sous forme de titres au porteur.

#### 1.6. Souscription, rachat, conversion:

##### 1.6.1 Commissions de souscription, de rachat et de conversion:

Après la fusion, les commissions actuellement applicables à NAS s'appliqueront à tous les compartiments de BIF qui seront absorbés par les compartiments de NAS.

Pour BIF, la commission de souscription est de maximum 5%. La commission de souscription est payée au profit des intermédiaires professionnels.

Pour les compartiments NAS Value Equity Europe et NAS Corporate Bond, les commissions de souscription sont de maximum 3% et pour NAS Cash Euro les frais sont de maximum 2%. De plus, il n'y a pas de commission de souscription pour les classes d'actions institutionnelles.

Cette commission de souscription est payée au distributeur et est calculée sur la base du montant souscrit.

Compartiments de Bipielle Investment Fund qui seront absorbés par Novara Aquilone Sicav	Commission de souscription	Novara Aquilone Sicav	Commission de souscription (*)
BIF Global Equity	Maximum 5%	NAS Value Equity Europe	Maximum 3%
BIF Global Bond	Maximum 5%	NAS Corporate Bond	Maximum 3%
BIF Global Portfolio	Maximum 5%	NAS Cash Euro	Maximum 2%

(\*) il n'y a pas de commission de souscription applicable pour les classes d'actions institutionnelles

Aucune commission de rachat n'est prélevée ni pour NAS, ni pour BIF, avant et après la fusion.

Les commissions de conversion applicables resteront identiques après la fusion.

#### 1.6.2 Minimum d'investissement, minimum de détention

L'investissement minimum dans les actions de tous les compartiments de NAS sera fixé à EUR 500,-. Il n'y a pas d'investissement minimum pour les classes d'actions institutionnelles.

Le minimum de détention pour les actions de tous les compartiments de NAS sera fixé à EUR 500,-. Il n'y a pas de minimum de détention pour les classes d'actions institutionnelles.

NAS pourra racheter ou convertir de manière obligatoire les actions d'un investisseur si ces minima ne sont pas respectés.

#### 1.7. Gestionnaire en investissement et Commission de Gestion:

Dexia Asset Management Belgium S.A. est le gestionnaire en investissement de NAS.

Banca Aletti & C. (Suisse) SA, Via d'Alberti 1, CH-6900 Lugano agit en tant que gestionnaire en investissement de BIF.

Les taux des commissions de gestion dues au gestionnaire en investissement resteront les mêmes après la fusion.

#### 1.8. Distributeur et Commission de Distribution:

Banco Popolare Luxembourg S.A. est le distributeur des actions de NAS.

Banca Aletti & C. (Suisse) SA, Via d'Alberti 1, CH-6900 Lugano agit en tant que distributeur des actions de BIF.

Les montants des commissions de distribution payées au distributeur resteront inchangés après la fusion.

#### 1.9. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire

La valeur nette d'inventaire est calculée chaque jour ouvrable à Luxembourg pour tous les compartiments de NAS ainsi que ceux de BIF.

II. En foi de quoi, il a dès lors été convenu:

Il est convenu, sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe suivant, ou de toute autre modification qui sera approuvée par le conseil d'administration de BIF et/ou de NAS suite à des exigences réglementaires, que:

Sous réserve de l'approbation de la fusion par les actionnaires de BIF lors de l'AGE des actionnaires, le projet de fusion suivant a été adopté:

1) A la Date Effective, à condition que les actionnaires de NAS ne demandent pas la tenue d'une AGE conformément à l'Article 264 de la loi de 1915, BIF, conformément à l'Article 259 (1) de la loi de 1915, apportera l'ensemble de ses actifs et de ses engagements à NAS.

Cet apport se fera de manière à ce que les avoirs de BIF attribuables à chacun des compartiments répertoriés dans la colonne de gauche du tableau ci-dessous soient attribués aux (classes d'actions des) compartiments respectifs de NAS qui sont répertoriés dans la colonne de droite ci-dessous:

Absorption de	Par
BIF Global Equity	NAS Value Equity Europe
BIF Global Bond	NAS Corporate Bond
BIF Global Portfolio	NAS Cash Euro

2) En échange de la contribution de tous les actifs et de tous les engagements, certains compartiments de NAS tels que détaillés ci-dessous, émettront au profit des actionnaires des compartiments de BIF tels que détaillés ci-dessous, sans frais, un certain nombre d'actions sur base de la valeur nette d'inventaire par action des compartiments suivants de BIF, et de la valeur nette d'inventaire par action des compartiments suivants de NAS, à la Date Effective. Ce nombre d'actions émises par NAS devra être alloué à chacun des actionnaires de BIF au prorata de leur détention dans BIF.

Absorption de	Par
BIF Global Equity	NAS Value Equity Europe
BIF Global Bond	NAS Corporate Bond
BIF Global Portfolio	NAS Cash Euro

Suite à cet apport, les investisseurs des compartiments de BIF, qualifiés d'investisseurs institutionnels suivant les dispositions du prospectus de NAS, recevront des actions de capitalisation de la Classe «I» des compartiments concernés de NAS à condition qu'ils envoient à RBC Dexia Investor Services Bank S.A. un «ordre de conversion» dûment complété et signé, tandis que les autres investisseurs des compartiments de BIF recevront des actions de capitalisation de la Classe «R» des compartiments concernés de NAS. L'ordre de conversion sera envoyé aux actionnaires nominatifs de BIF avec l'avis de convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires et sera disponible au siège social de BIF.

3) Les actionnaires nominatifs de BIF seront automatiquement enregistrés dans le registre des actionnaires de NAS et des confirmations de leur inscription seront envoyées à tous les anciens actionnaires nominatifs de BIF pour leur confirmer leur nouvelle participation dans NAS.

Chaque nouvelle action nominative dans NAS sera émise avec des fractions jusqu'à 3 décimales, et les arrondis se feront à la troisième décimale supérieure la plus proche.

Contre présentation à l'agent teneur de registre à Luxembourg des titres au porteur de BIF, s'il y en a, les actionnaires auront le choix de devenir actionnaires soit au porteur, soit nominatifs de NAS.

4) Suite à la fusion, BIF cessera d'exister à partir de la Date Effective et toutes ses actions en circulation seront annulées.

5) Le réviseur d'entreprises indépendant de BIF, Deloitte S.A., Luxembourg, a été désigné par le conseil d'administration de BIF pour établir le rapport sur le projet de fusion pour les actionnaires de BIF, et Ernst & Young S.A. a été désignée par le conseil d'administration de NAS pour établir le rapport sur le projet de fusion pour les actionnaires de NAS, conformément à l'Article 266 de la loi de 1915.

6) A la Date Effective, tous les actifs et tous les engagements de BIF seront transférés à NAS, et pour des besoins comptables, les opérations de BIF seront considérées comme accomplies pour le compte de NAS.

7) A la Date Effective, les actions de NAS attribuées aux actionnaires de BIF seront assorties des mêmes droits que celles attachées aux compartiments correspondants émises après la Date Effective de la fusion, notamment en ce qui concerne leurs droits de vote et leur participation aux bénéfices.

8) Les frais générés par la fusion seront supportés par les deux sociétés, tel qu'applicable.

9) Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec la fusion peuvent demander le rachat, sans frais, de leurs actions au moins un mois avant la Date Effective.

Les documents suivants sont disponibles gratuitement pour les actionnaires au siège social, conformément à l'article 267 de la loi de 1915:

- Le texte de ce projet de fusion;
- Les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices des sociétés qui fusionnent;
- Un état comptable arrêté à une date qui ne doit pas être antérieure au premier jour du troisième mois précédant la date du projet de fusion au cas où les derniers comptes annuels se rapportent à un exercice dont la fin est antérieure de plus de six mois à cette date;
- Les rapports des conseils d'administration des sociétés qui fusionnent mentionnés à l'article 265 de la loi de 1915;
- Les rapports des experts indépendants mentionnés à l'article 266 de la loi de 1915.

Le notaire soussigné certifie l'existence et la légalité du projet de fusion et de tous les actes, documents, et formalités incombant aux Sociétés Fusionnantes conformément à l'article 271 (2) de la loi de 1915.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire des parties comparantes, qui est connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. DELBRASSINE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 mai 2010. Relation: EAC/2010/5176. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 05 mai 2010.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2010049401/554.

(100063226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

---

**ALM Luxembourg Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.614.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Référence de publication: 2010048493/10.

(100050469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

---



**Eagle 2000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 62.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

*Pour la société*  
EAGLE 2000 S.A.  
SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.  
*Le Domiciliataire*  
Signatures

Référence de publication: 2010048489/15.

(100050096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

---

**Selgest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 116.335.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

*Pour la société SELGEST S.A.*  
Signatures

Référence de publication: 2010048490/12.

(100050098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

---

**HA-K S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 146.149.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Référence de publication: 2010048494/10.

(100050073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

---

**Celaya International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 75.913.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire adoptée le 30 avril 2010, il a été décidé:

- De réélire aux fonctions d'Administrateurs pour un terme de six ans:

- \* Maître Victor Elvinger, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich
- \* Maître Catherine Desso, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich
- \* Maître Serge Marx, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich

- De réélire aux fonctions de Commissaire aux comptes pour un terme de six ans:

- \* Madame Michèle Lutgen, Secrétaire, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich

Le conseil d'administration se compose dès lors à partir du 30 avril 2010, comme suit:

- Maître Victor Elvinger, Administrateur
- Maître Catherine Desso, Administrateur
- Maître Serge Marx, Administrateur

Luxembourg, le 30 avril 2010.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010049147/22.

(100062878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

---

**Cable Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 91.941.

---

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire, reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mars 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

C. WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2010048495/13.

(100050079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

---

**Lai Fu Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 37.168.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Référence de publication: 2010048498/10.

(100049973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

---

**Andbanc Asset Management Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.174.

---

La liste des signataires autorisés a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2010.

Andbanc Asset Management Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010048509/12.

(100062444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

---

**Abcom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.942.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ABCOM Sarl*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010048513/11.

(100062240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

---

**CEREP Investment U S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 116.266.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 mars 2010.

Référence de publication: 2010048602/11.

(100047934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

---

**Oak Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Oak Logistics S.A.).**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 108.691.

Société constituée en date du 14 juin 2005, selon acte dressé par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 juin 2005, vol 895, fol 5, case 11 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 1109 du 27 octobre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Oak Logistics S.à r.l.*

*Signature*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2010048785/17.

(100047751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

---

**CEREP Investment Birmingham S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.155,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 116.267.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010048603/11.

(100047423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

---

**Helenas, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 152.333.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the second day of the month of April.

Before Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

There appeared:

- (1) Fourth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership,
- (2) Fourth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership,
- (3) Fourth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership,
- (4) Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership, and
- (5) Fourth Cinven Fund (No. 3 - VCOC) Limited Partnership,

(each acting by its General Partner, Cinven Capital Management (IV) Limited Partnership, with place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, in turn acting by its General Partner, Cinven Capital Management (IV) Limited, with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9BY),

each with place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7 AG.

each represented by Me Toinon Hoss, Maître en Droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 31<sup>st</sup> March 2010 which shall be registered together with the present deed.

The appearing parties, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Helenas" which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Helenas" (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad. In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at seventeen thousand five hundred Euro (€ 17,500) divided into seventeen thousand five hundred (17,500) shares with a par value of one Euro (€ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation

in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

**Art. 8. Management Powers, Binding signature.** The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-a-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the signature of any two managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only a sole manager), or the board of managers or by any two managers (including by way of representation).

**Art. 9. Liability Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties. Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

**Art. 10. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 11. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 12. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31<sup>st</sup> December 2010.

**Art. 13. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 14. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 15. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 16. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 17. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against their respective names:

Subscriber	Number of shares	Payment
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership . . . . .	3,787	3,787
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership . . . . .	3,952	3,952
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership . . . . .	3,919	3,919
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership . . . . .	3,738	3,738
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership . . . . .	2,104	2,104
Total . . . . .	17,500	€ 17,500

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of seventeen thousand five hundred Euro (€ 17,500) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.



*Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

*Extraordinary general meeting*

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at

4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Professional or private Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Danielle Arendt-Michels	42 Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg	Chartered Accountant	9 <sup>th</sup> January 1961	Ettelbrueck (Luxembourg)
Kevin Whale	51, Guilford Avenue, Surbiton, KT5 8DG, United Kingdom	Company Secretary	6 <sup>th</sup> May 1959	High Wycombe (United Kingdom)
Bénédicte Herlinvaux	4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg	Private Employee	19 <sup>th</sup> December 1974	Namur (Belgium)

*Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31<sup>st</sup> December 2010.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mil dix, le deux avril.

Pardevant Maître Carlo Wersandt, notaire, résidant à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Helinckx, notaire, résidant à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

Ont comparu:

- (1) Fourth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership,
- (2) Fourth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership,
- (3) Fourth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership,
- (4) Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership, et
- (5) Fourth Cinven Fund (No. 3 - VCOC) Limited Partnership,

(chacune agissant par l'intermédiaire de son General Partner, Cinven Capital Management (IV) Limited Partnership, avec établissement principal à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG, agissant à son tour par l'intermédiaire de son General Partner, Cinven Capital Management (IV) Limited, avec siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinbourg EH3 9BY), chacune avec établissement principal à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG.

chacune étant représentée par Me Toinon Hoss, Maître en Droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 31 mars 2010, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée "Helenas" qui est constituée par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Helenas" (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à des sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le coté) prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à dix-sept mille cinq cents Euros (€ 17.500) divisé en dix-sept mille cinq cents (17.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€ 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

**Art. 8. Pouvoirs des gérants, Signatures engageantes.** Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour conduire les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration qui entrent dans les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés

expressément par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis des tierces parties, le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et toutes opérations relatives à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique s'il y a un gérant unique et en cas de conseil de gérance par la signature de deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute personne ou de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il y a un gérant unique) ou par le conseil de gérance ou par deux gérants (y compris par voie de représentation).

**Art. 9. Responsabilité des gérants.** Le(s) gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou fondés de pouvoirs en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à rencontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du fondé de pouvoir ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 10. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

**Art. 11. Assemblées Générales.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité tel que prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions peuvent être passées à l'unanimité à tout moment sans convocation préalable.

A moins que la loi n'en dispose autrement, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

**Art. 12. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

**Art. 13. Comptes annuels.** Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social de la Société pour tout associé.

**Art. 14. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 15. Dissolution.** Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 16. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

**Art. 17. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré le nombre de parts sociales indiquées contre leur nom respectif:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Paiement
Fourth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership . . . . .	3.787	3.787
Fourth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership . . . . .	3.952	3.952
Fourth Cinven Fund (No.3 - VCOC) Limited Partnership . . . . .	3.919	3.919
Fourth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership . . . . .	3.738	3.738
Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership . . . . .	2.104	2.104
Total . . . . .	17.500	€ 17.500

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en espèces de sorte que la somme de dix-sept mille cinq cent Euros (€ 17.500) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été montrée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses, Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ EUR 1.500.-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

47881

Nom	Adresse professionnelle ou privée	Profession	Date de naissance	Pays et lieu de naissance
Danielle Arendt-Michels	42 Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg	Expert Comptable	9 janvier 1961	Ettelbrueck (Luxembourg)
Kevin Whale	51, Guilford Avenue, Surbiton, KT5 8DG	Secrétaire de Société	6 mai 1959	High Wycombe (Royaume Uni)
Bénédicte Herlinvaux	4, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg	Employée privée	19 décembre 1974	Namur (Belgique)

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête, le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française.

En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite personne comparante a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Signé: T. HOSS et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 avril 2010. Relation: LAC/2010/15083. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Référence de publication: 2010048945/421.

(100050518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

**CEREP Uranus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.269.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Référence de publication: 2010048604/11.

(100047937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

**Contradança Asbl, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 67, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg F 8.308.

STATUTS

Entre les soussignés:

-Mme Ramos Lopes Paula Maria, domicilié à 50, rue des Romains L-2444 Luxembourg; d'origine Capverdienne

-Mme Do Rosario Lopes Alcinda domicilié à 27, rue Federspiel L-1512 Luxembourg; d'origine Capverdienne

-M. Ramos Lima Roberto, domicilié à 3, Sentier de Brickerkof L-1262 Luxembourg; d'origine Capverdien

-M. Lopes Modesto Jorge, domicilié à 98, rue de Trévires L-2628 Luxembourg; d'origine Capverdien

et tous ceux ou celles qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

**I. Dénomination, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination Contradança ASBL.

**Art. 2.** L'association a pour objet:

1- De promouvoir la danse traditionnelle capverdienne au Grand-Duché de Luxembourg.

2- De promouvoir la culture capverdienne dans une perspective de dialogue des cultures pour une bonne cohésion sociale.

3- Organiser des cours de danse traditionnel capverdienne pour les enfants issus de l'immigration capverdienne et autres.

4- Promouvoir les activités favorisant la connaissance de l'île de Santo Antao(Cap-Vert) et du Grand-Duché de Luxembourg.

5- Organiser des cours de cuisine capverdienne.

**Art. 3.** L'association a son siège social au 67, rue Adolphe Fischer L-1520 Luxembourg. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 4.** La durée de l'association est indéterminée.

## II. Exercice social

**Art. 5.** L'exercice social coïncide avec l'année civile.

## III. Membres

**Art. 6.** Peut devenir membre effectif de l'association Contradança a.s.b.l.

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision.

Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

**Art. 7.** Le nombre minimum des membres associés est de trois.

**Art. 8.** Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai d'un mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

**Art. 9.** Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration, un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible.

L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

## IV. Assemblée générale

**Art. 10.** L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite. Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 11.** Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

## V. Administration

**Art. 12.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 4 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 3 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, de vice-président, de secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

**Art. 13.** Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 14.** La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.



**Art. 15.** Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

#### **VI. Contributions et Cotisations**

**Art. 16.** Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

**Art. 17.** La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

#### **VII. Mode d'établissement des comptes**

**Art. 18.** Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

#### **VIII. Modification des statuts**

**Art. 19.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

**Art. 20.** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

#### **IX. Dissolution et Liquidation**

**Art. 21.** La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

**Art. 22.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association d'aide aux enfants du Cap-Vert au Grand-Duché de Luxembourg.

#### **X. Dispositions finales**

**Art. 23.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Fait à Luxembourg Le 30 Mars 2010.

Référence de publication: 2010048956/97.

(100050608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

#### **Colmore Plaza JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.155,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.599.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Référence de publication: 2010048605/11.

(100047424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

#### **Gulix FF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.963.

#### **DISSOLUTION**

In the year two thousand ten, on the twelfth day of March,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

APPEARED:

MCG Investments S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B.115.502 (the "Sole Shareholder"),

Here represented by Flora Gibert, notary clerk, residing in Luxembourg by virtue of a proxy under private seal given by the Sole Shareholder, which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, declared and requested the notary to enact:

1. that the Company has been incorporated by deed of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg) dated 1st December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 250 (page 11986) dated 26 February 2007, and its articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary dated 4 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2766 (page 132756) dated 14 November 2008;

2. that the subscribed share capital of the Company amounts currently to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 250 (two hundred fifty) shares of EUR 50 (fifty Euro) each, fully paid up;

3. that the Sole Shareholder is the sole shareholder of the Company and holds all the 250 (two hundred fifty) Company's shares with a par value of EUR 50 (fifty Euro) each;

4. that the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of association and the financial situation of the Company and approves the financial statements of the Company as of the date of dissolution of the Company;

5. that the Sole Shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution and liquidation of the Company;

6. that the Sole Shareholder declares that all the known debts and liabilities of the Company have been paid and settled;

7. that the Sole Shareholder takes over and assumes personally all assets, liabilities and commitments known or unknown of the dissolved Company and the liquidation of the Company is terminated without prejudice that it assumes all its liabilities;

8. that the Company's share register be cancelled as a result of the dissolution of the Company;

9. that the Sole Shareholder fully discharges the managers for the performance of their duties as managers of the Company up to this date; and

10. that the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède,**

L'an deux mille dix, le douze mars,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

#### A COMPARU:

MCG Investments S.à r.l., une société organisée conformément au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et enregistré au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.115.502 (l'"Associé Unique"),

Représenté aux présentes par Flora Gibert, clerk de noatire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée par l'Associé Unique, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

L'Associé Unique, représenté telle que mentionné ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter:

1. que la Société a été constituée par un acte dressé par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand Duché de Luxembourg) en date du 26 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 250 (page 11986) en date du 26 février 2007, et que ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte dressé par le notaire soussigné en date du 4 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2766 (page 132756) en date du 14 novembre 2008;

2. que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 250 (deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 50 EUR (cinquante euros) chacune, intégralement libérée;

3. que l'Associé Unique est l'associé unique de la Société et détient l'ensemble des 250 (deux cent cinquante) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 50 EUR (cinquante euros) chacune;

4. que l'Associé Unique déclare avoir une parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et approuve les états financiers de la Société à la date de la dissolution de la Société;

5. que l'Associé Unique déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la Société;

6. que l'Associé Unique déclare que toutes les dettes et passifs connus de la Société ont été payés et réglés;

7. que l'Associé Unique prend à sa charge et répond personnellement de tous les actifs, passifs et engagements connus et inconnus de la Société dissoute et la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond de tous les engagements sociaux;

8. que le registre d'associés de la Société sera annulé en conséquence de la dissolution de la Société;

9. que l'Associé Unique accorde décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat de gérants de la Société jusqu'à ce jour; et

10. que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de cinq années au 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, est évalué à environ mille deux cents Euros.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française à la demande de la partie comparante, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, dont le notaire connaît le nom de famille, prénom, état civil et domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 mars 2010. Relation: LAC/2010/11745. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 29 mars 2010.

Référence de publication: 2010049075/97.

(100050781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

---

#### **Crystal Amethyst S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.668.

Les comptes annuels pour la période du 27 Octobre 2009 (date de constitution) au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Mars 2010.

Référence de publication: 2010048607/12.

(100047938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

---

#### **Crystal Cinnamon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.073.

Les comptes annuels pour la période du 3 Décembre 2009 (date de constitution) au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 Mars 2010.

Référence de publication: 2010048608/12.

(100047939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

---

**Sherwin-Williams Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.400.

In the year two thousand ten, on the twenty-ninth day of March.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

**THERE APPEARED**

The board of managers of the Company, here represented by Pierre LANCELIN, Esq. attorney at law with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and whose copy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it with the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

I) The Company "Sherwin-Williams Luxembourg S.à r.l.", having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B148.400, was incorporated by a deed of the undersigned notary residing in Luxembourg on September 28, 2009, published in the Mémorial C on October 21, 2009 number 2069 (the "Company"). The Company's bylaws were amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated February 8, 2010, published in the Mémorial C number 620 on March 23rd 2010.

II) According to article 6 of the articles of association, the issued capital of the Company is fixed at fifty-five thousand euros (EUR 55,000.-) represented by fifty-five thousand (55,000) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each, entirely subscribed for and fully paid up.

Furthermore, according to article 6 of the articles of association of the Company, the Company has an authorized capital of one hundred million euros (EUR 100,000,000.-) represented by one hundred million (100,000,000) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The sole manager or, as the case may be, the board of managers is authorized to issue further shares, with or without an issue premium, so as to bring the total capital of the Company up to the total authorized corporate capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period expiring five (5) years after the date of publication of the respective authorization given to the Company's management in this respect.

The sole manager or, as the case may be, the board of managers is authorized to determine the conditions attached to any subscription for shares from time to time.

When the sole manager or, as the case may be, the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend article 6 in order to record the change and the Company's management is authorized to take or authorize the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

The period of this authority may be extended by resolution of the general meeting of shareholders from time to time, in the manner required for amendment of the articles of association.

III) Pursuant to this authorization, the board of managers has decided on March 24, 2010:

- to increase the capital of the Company - with effect on the date of the receipt of funds by the Company's account bank - by an amount of one million euros (EUR 1,000,000.-) so as to raise it from its present amount of fifty-five thousand euros (EUR 55,000.-) to one million and fifty-five thousand euros (EUR 1,055,000.-) by the issuance of one million (1,000,000) new shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Shares");

- to approve (i) the subscription by the existing sole shareholder of the Company - The Sherwin-Williams Company - a corporation formed and existing under the laws of the State of Ohio, USA, with registered office at 101 Prospect Avenue, N.W. Cleveland, Ohio 44115, USA registered with the Secretary of State of Ohio under Charter number 8027, of all the New Shares, and (ii) the full payment thereof by means of a contribution in cash for an aggregate value of one million euros (EUR 1,000,000.-) so that one million euros (EUR 1,000,000.-) will be at the disposal of the Company as soon as the board of managers receives evidence of receipt of the funds from the Company's account bank in the form of a bank certificate.

The funds having been received by the Company's account bank on March 23, 2010 - which was proven to the undersigned notary by production of the above-mentioned certificate -, the capital increase shall take effect as of March 23, 2010.

IV) As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company will now read as follows:

**Art. 6.** "The Company's issued corporate share capital is fixed at one million fifty-five thousand euros (EUR 1,055,000.-) represented by one million fifty-five thousand (1,055,000) shares having a par value of one euro (EUR 1,-) each, all entirely subscribed and paid up. (...)"

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately two thousand two hundred euros (EUR 2,100.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, last name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the French version**

L'an deux mille dix, le vingt-neuf mars

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU**

Le conseil de gérance de la Société, ici représenté par Pierre LANCELIN, attorney at law, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé dont la copie, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

I) La Société «Sherwin-Williams Luxembourg S.à r.l.», avec siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.400, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné résidant à Luxembourg en date du 28 septembre 2009 publié au Mémorial C le 21 octobre 2009 numéro 2069 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant en date du 8 février 2010, publié au Mémorial C numéro 620 du 23 mars 2010.

II) Selon l'article 6 des statuts de la Société, le capital social émis de la Société est fixé à cinquante-cinq mille euros (EUR 55.000) représenté par cinquante-cinq mille (55.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

De plus, selon l'article 6 des statuts de la Société, la Société a un capital autorisé de cent millions d'euros (EUR 100.000.000), représenté par cent millions (100.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est autorisé à émettre de nouvelles parts sociales, avec ou sans prime d'émission, afin d'amener le capital total de la Société au capital total autorisé de la Société en tout ou en partie de temps à autre de manière discrétionnaire et d'accepter des souscriptions pour de telles parts sociales dans une période expirant cinq (5) ans après la date de publication de l'autorisation respective donnée à la gérance de la Société à ce sujet.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est autorisé à déterminer de temps à autre les conditions de souscription des parts sociales.

Si le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance effectue une augmentation de capital totale ou partielle, conformément aux provisions ci-avant, il sera obligé d'effectuer toutes les démarches afin de modifier l'article 6 pour acter cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser les mesures requises pour l'exécution et la publication d'un tel changement en conformité avec la loi.

La durée de cette autorisation pourra être prolongée par résolution de l'assemblée générale des associés de temps à autre, de la manière requise pour la modification de ces statuts.

III) En exécution des pouvoirs qui lui sont conférés par les stipulations susmentionnées, le conseil de gérance a décidé le 24 mars 2010:

- de procéder à une augmentation de capital de la Société - prenant effet en date de réception des fonds par la Société - à concurrence d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) pour porter son montant actuel de cinquante-cinq mille euros (EUR 55.000) à un million cinquante cinq mille euros (EUR 1.055.000,-) par l'émission d'un million (1.000.000) de parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts»);

- d'approuver (i) la souscription par l'associé unique actuel de la Société - The Sherwin-Williams Company - une "corporation" constituée et opérant sous le droit de l'Etat d'Ohio, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du "Secretary of State of Ohio" sous le numéro d'immatriculation 8027 ayant son siège social au 101 Prospect Avenue, N.W. Cleveland, Ohio 44115, Etats-Unis d'Amérique, de toutes les Nouvelles Parts, ainsi que (ii) la libération intégrale de celles-ci par un apport en espèces pour un montant total d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-); de sorte que la somme d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) sera à la disposition de la Société dès que le conseil de gérance reçoit preuve de la réception des fonds dans le compte de la Société sous forme d'un certificat bancaire.

Les fonds ayant été reçus par la banque de la Société le 23 mars 2010 - ce qui a été prouvé au notaire instrumentant par production du certificat bancaire susmentionné -, l'augmentation de capital prendra effet le 23 mars 2010.

IV) A la suite de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social émis de la Société est fixé à un million cinquante-cinq mille euros (EUR 1.055.000,-) représenté par un million cinquante-cinq mille (1.055.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. (...)»

#### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la Société à la suite de l'augmentation de capital qui précède, sont estimés à environ deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Pierre LANCELIN, Carlo WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 01 avril 2010. LAC/2010/14682. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Référence de publication: 2010049062/138.

(100050914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

#### **Crystal Jade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.441.

Les comptes annuels pour la période du 8 Décembre 2009 (date de constitution) au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Mars 2010.

Référence de publication: 2010048609/12.

(100047940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

#### **Crystal Rosewood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.443.

Les comptes annuels pour la période du 8 Décembre 2009 (date de constitution) au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Mars 2010.

Référence de publication: 2010048611/12.

(100047941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.



**Crystal Turquoise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.665.

—  
Les comptes annuels pour la période du 27 Octobre 2009 (date de constitution) au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 Mars 2010.

Référence de publication: 2010048612/12.

(100047942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

---

**Cafinco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 53.972.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010048613/10.

(100047684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

---

**Bahia 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 105.189.

—  
Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010048617/13.

(100047426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

---

**BSPEL (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 762.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 123.777.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010048614/11.

(100047948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

---

**Finaries, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 39.202.

—  
L'an deux mille dix, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Maurice HOUSSA, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme "FINARIES" (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") N°272 du 22 juin 1992, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 39202,

en vertu d'un procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 22 mars 2010, lequel, après avoir été paraphé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Les statuts de la Société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu par un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 2004, publié au Mémorial N° 287 du 31 mars 2005.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social souscrit de la société anonyme "FINARIES" prédésignée, s'élève actuellement à DEUX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 2.550.000,-), représenté par CINQ CENT DIX MILLE (510.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq alinéas 4 et suivants des statuts il est stipulé que:

"Le capital autorisé de la Société est établi à quinze millions (15.000.000) d'euros (EUR), divisé en trois millions (3.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 13 décembre 2004 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Durant la période de validité du capital autorisé, le conseil d'administration sera autorisé à émettre des actions (i) soit pour assurer la conversion des obligations convertibles éventuellement émises sous l'emprunt obligataire précité au ratio d'échange d'une obligation de 5 euros pour une action (ii) soit, dans l'hypothèse où le montant du capital social qui résulterait de la conversion de la totalité des obligations éventuellement convertibles émises resterait inférieur au capital autorisé disponible, dans le cadre d'une ou plusieurs augmentations de capital respectant le capital autorisé, d'une part, et prévoyant la possibilité de souscrire aux nouvelles actions ainsi émises par versements en espèces dans le respect du droit préférentiel de souscription ou par incorporation de créances liquides et exigibles sur la société, d'autre part.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article cinq des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin."

III.- Que le conseil d'administration agissant en vertu du procès-verbal précité et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a décidé une première tranche de l'augmentation de capital autorisé et notamment à concurrence de DEUX MILLIONS SIX CENT MILLE EUROS (€ 2.600.000,-) en vue de porter le capital de DEUX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 2.550.000,-) à CINQ MILLIONS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 5.150.000,-) par la création et l'émission de CINQ CENT VINGT MILLE (520.000) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, sans prime d'émission, par l'apport en nature d'un montant global de DEUX MILLIONS SIX CENT MILLE EUROS (€ 2.600.000,-), constitué par CINQ CENT VINGT MILLE (520.000) obligations convertibles de l'emprunt obligataire 2010-2011 souscrites en date de 15 janvier 2010 par "Sycamine Holdings B.V." et dont la conversion en action a été demandé le 19 mars 2010.

Le Conseil a pris acte de la demande de Sycamine Holdings B.V. de convertir CINQ CENT VINGT MILLE (520.000) obligations convertibles 2010-2011 en CINQ CENT VINGT MILLE (520.000) actions nouvelles.

La conversion sera inscrite dans le registre des obligataires et des actionnaires nominatifs avec effet au 19 mars 2010.

Monsieur Maurice HOUSSA, préqualifié, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme "FINARIES" tel qu'indiqué ci-dessus déclare avoir reçu les souscriptions suivantes:

1) "Sycamine Holdings B.V.", une société anonyme de droit néerlandais, établie et ayant son siège social au 651, Strawinskylaan, NL - 1077 XX AMSTERDAM, enregistrée au registre de commerce (handelsregister) de Amsterdam sous le n°33173499, représentée par Madame Janneke BORGESIOUS agissant en sa qualité d'administrateur, à CINQ CENT VINGT MILLE (520.000) actions nouvelles pour un montant de DEUX MILLIONS SIX CENT MILLE EUROS (€ 2.600.000,-);

Toutes les actions nouvellement souscrites sans désignation de valeur nominale jouissent des mêmes droits et avantages que les actions anciennes et sont libérées intégralement par la conversion en capital de CINQ CENT VINGT MILLE (520.000) obligations convertibles 2010-2011 en CINQ CENT VINGT MILLE (520.000) actions, existant au profit de la société "Sycamine Holdings B.V." et détenues envers la société "FINARIES" préqualifiée.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 23 janvier 2010 par le Réviseur d'Entreprises la société "Debelux Audit", ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, conformément aux stipulations de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que, en cas de conversion des obligations convertibles, la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au pair comptable des actions à émettre en contrepartie."

Lequel rapport après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Que suite à la réalisation de cette tranche d'augmentation de capital autorisé par le conseil d'administration en sa dite réunion, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à CINQ MILLIONS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 5.150.000,-), divisé en UN MILLION TRENTE MILLE (1.030.000) actions sans désignation de valeur nominale."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à environ trois mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.Houssa, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 mars 2010. Relation: EAC/2010/3733. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 12 avril 2010.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010049081/92.

(100050683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

---

**Building Consult S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 21.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. FONTAINE  
*Administrateur*

Référence de publication: 2010048615/11.

(100047587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

---

**Bureau TMEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 2, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 79.058.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010048616/10.

(100047566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

---

**Benetton Real Estate International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 79.876.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale annuelle en date du 21 avril 2010 que le mandat des personnes suivantes a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ayant pour objet l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010:

- Monsieur Bernard Basecqz, né le 15 octobre 1945 à Enghien (Belgique), et résidant au 1, Rue Plaetis, L-2338 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), administrateur et président du conseil d'administration;
- Monsieur Daniele Bandiziol, né le 15 mars 1961, à Spinea (Italie), et résidant au 28, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), administrateur;
- Monsieur Giuseppe Mazzocato, né le 11 août 1958 à Montebelluna (Italie), et résidant à Am Stronck, L-6915 Roodt-Sur-Syre (Grand Duché de Luxembourg), administrateur;
- Monsieur Mauro Fava, né le 14 janvier 1957 à Treviso (Italie), et résidant au 5/B, Vicolo S. Antonino, I-31100 Treviso (Italie), administrateur;
- PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège à 400, Route d'Esch, L-1014, Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), commissaire aux comptes.

Depuis le 21 avril 2010, le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Bernard Basecqz, prénommé,
- Monsieur Daniele Bandiziol, prénommé,
- Monsieur Mauro Fava, prénommé,
- Monsieur Giuseppe Mazzocato, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2010.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2010049127/33.

(100063590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

---

**Arsenic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9231 Diekirch, 8, rue des Fleurs.

R.C.S. Luxembourg B 96.006.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 avril 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010048618/10.

(100047565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

---

**Asset Restructuring, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 34.012.

—  
Le Bilan au 31 mai 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Référence de publication: 2010048619/10.

(100047693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

---

**Alchimidis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 77.363.

Les comptes de liquidation au 24.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2010048620/10.

(100047388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

---

**Alchimidis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 77.363.

Les comptes annuels au 30.06.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2010048621/10.

(100047388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

---

**Goldman Sachs Structured Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 124.187.

Le bilan de la Société au 30 Novembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour Goldman Sachs Structured Investments SICAV*  
The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.  
Signature / Rick Daniels  
- / VP

Référence de publication: 2010048651/14.

(100050466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

---

**Alchimidis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 77.363.

Les comptes annuels au 30.06.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2010048622/10.

(100047389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

---

**Eco-Maison S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8293 Keispelt, 33, rue de Mersch.  
R.C.S. Luxembourg B 152.334.

STATUTS

L'an deux mil dix, le quinze mars.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Sorin Adrian LEUCIAN-MOGA, né le 17 novembre 1963 à Brad, (Roumanie), demeurant à 16, Str 1 IUNIE BL B16 AP9 Jud Hunedoara à 330000 Brad en Roumanie; et
- 2.- Monsieur Mircea INCAU, née le 12 mai 1963 à Sat. Steia (Roumanie), demeurant à 18-24 Rue Republicii, 335200 Brad en Roumanie;

tous deux ici représentés par M. Alain Vasseur, demeurant à Holzem,  
en vertu de deux procurations sous seing privé données le 12 mars 2010

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ECO-MAISON S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi KEISPELT.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision de l'administrateur-unique ou du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la préfabrication, la construction de maisons en bois, respectivement ossature en bois, clé en main.

La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut entreprendre, au Luxembourg et à l'étranger, des opérations de financement en accordant des prêts à des sociétés appartenant au même groupe international auquel elle appartient. Ces prêts seraient re-financés entre autres mais non exclusivement, par des moyens financiers et des instruments tels que des prêts provenant d'actionnaires ou des sociétés du groupe ou des prêts bancaires.

La société a également pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles qu'elle pourrait acquérir au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

En général, la société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles.

### **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000.- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

### **Titre III. Administration**

**Art. 6.** La société est administrée en cas d'un actionnaire unique par un administrateur unique ou par un conseil d'administration ou en cas de pluralité d'actionnaires par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. L'administration unique ou les membres du Conseil peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.



En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** En cas d'existence d'un conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs. Le conseil d'administration pourra seulement valablement délibérer et prendre des décisions si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et si au moins deux administrateurs seront physiquement présents. Toute décision prise par le conseil d'administration sera adoptée à la simple majorité. Les procès-verbaux des réunions seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer par le biais d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à différentes personnes de participer à la même réunion et de communiquer entre eux. Une telle participation est à considérer comme étant égale à une présence physique. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Le Conseil d'administration peut prendre différentes décisions par des résolutions circulaires, si l'approbation est faite par écrit, câble, télégramme, télex, Fax, Email ou tout autres moyen de communication agréé. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

**Art. 8.** L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou en cas d'existence d'un conseil d'administration par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de Juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

## Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

## Titre VII. Dissolution, Liquidation

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## Titre VIII. Dispositions générales

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

### *Souscription et Libération*

Les comparants ont souscrit les actions comme suit:

1) Sorin Adrian LEUCIAN-MOGA, préqualifié, cinquante actions . . . . .	50
2) Mircea INCAU, préqualifié, cinquante actions . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 25%. Il en résulte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ DEUX MILLE EUROS (2.000.- EUR).

### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans:
  - Monsieur Sorin Adrian LEUCIAN-MOGA, prénommé
  - Monsieur Mircea INCAU, prénommé, et
  - Monsieur Jörg Dieter GLATZEL, consultant, né à Hankow Pro Hubei Chine le 18 décembre 1941, demeurant à L-8293 Keispelt, 33 rue de Mersch.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012: TRIPLE A Consulting S.A., ayant son siège social à L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel, (RCS Luxembourg B 61.417).
- 4.- Le siège social de la société est fixé à L-8293 Keispelt, 33, rue de Mersch.
- 5.- Monsieur Sorin Adrian LEUCIAN-MOGA, prénommé, est nommée administrateur-délégué pour une durée de six ans qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

### Suit la traduction anglaise du texte qui précède

In the year two thousand ten, on the fifteenth day of March.

Before us Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg City.

There appeared the following:

1) Mr Sorin Adrian LEUCIAN-MOGA, born on November 17<sup>th</sup>, 1963 in Brad, (Roumanie), residing at 16, Str 1 IUNIE BL B16 AP9 Jud Hunedoara in R-330000 Brad,

2) Mr Mircea INCAU, born on May 12<sup>th</sup>, 1963 in Sat. Steia (Roumanie), residing at 18-24 Rue Republicii, R-335200 Brad

both here represented by Mr Alain VASSEUR, consultant, residing in Holzem

by virtue of two proxies under private seal given on March 12<sup>th</sup>, 2010

Said proxies after signature ne varietur by the agent and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacity, have requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which them form here after:

### Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration.

**Art. 1.** There is established hereby a public limited liability company (société anonyme) under the name of ECO-MAISON S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Keispelt.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the sole director or the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purpose of the company is the planification, preconstruction and the construction of wooden houses, respectively framed and turnkey houses.

The object of the Company is any transaction that is directly or indirectly in connection with the holding of undertakings in whatsoever form, as well as the management and development of these investments.

The Company can create, manage, develop and purchase a portfolio represented by undertakings and securities of any nature, create, develop and manage any Company, acquire by purchase, subscription, or in any other manner, any securities, as well as transfer this portfolio by sale, exchange or otherwise, develop these securities and grant assistance, loans, advances or guarantees to companies in which it is interested.

The Company can grant financial assistance, in Luxembourg as abroad, by way of loans to companies being part of the group of companies to which the Company belongs. These loans can be partially refinanced by financial assets, loans granted from shareholders or from companies of the group or by bank loans.

The object of the Company is also the development and the management of real estate that could be purchased in Luxembourg or abroad.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of debentures.

### Title II. - Capital, Shares

**Art. 5.** The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand Euro (31.000.- EUR) represented by one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten Euro (310.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

### **Title III. - Management**

**Art. 6.** The corporation shall in case there is only one shareholder be managed by a sole director or by a board of directors, or in case there are two or more shareholders, be managed by a board of directors composed of at least three members, being either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. The sole director or the board of directors may be re-elected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

**Art. 7.** In case a board of directors exists, the board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors. The board of directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two directors are physically present. Any decisions by the board of directors shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the directors present at the meeting.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of directors may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of directors.

**Art. 8.** The sole director or if applicable the board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The sole director or if applicable the board of directors is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The sole director or if applicable the board of directors will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 9.** The corporation shall be bound in all circumstances by the sole director or in case more directors are appointed by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director (administrateur-délégué), provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors. (administrateurs-délégués),

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

**Art. 11.** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

### **Title IV. - Supervision**

**Art. 12.** The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time.

### **Title V. - General meeting**

**Art. 13.** The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 1<sup>st</sup> Monday of June at 10.00 a.m..

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

### **Title VI. - Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1<sup>st</sup> of January and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 15.** After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

### **Title VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

### **Title VIII. - General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

#### *Transitory Dispositions*

1.- The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2010.

2.- The first annual general meeting will be held in 2011.

#### *Subscription and Payment*

The persons appearing have subscribed the as follows:

1) Sorin Adrian LEUCIAN-MOGA, prenamed, fifty shares . . . . .	50
2) Mircea INCAU, prenamed, fifty shares . . . . .	50
Total: one hundred shares . . . . .	100

The subscribed capital has been paid up in cash for 25%. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY EURO (7.750.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies have been observed.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately TWO THOUSAND EURO (2.000.- EUR).

#### *Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2.- The following person have been elected as directors for six years:

- Mr Sorin Adrian LEUCIAN-MOGA,

- Mr Mircea INCAU, prenamed

- Mr Jörg Dieter GLATZEL, financial consultant, born in Hankow Pro Hubei (China) on December 18<sup>th</sup>, 1941 residing in L-8293 Keispelt, 33 rue de Mersch.

3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2012:

TRIPLE A Consulting, having its registered office at 2 Millegässel, L-2156 Luxembourg, (RCS Luxembourg N°B 61417).

4.- The registered office of the company is established in L-8293 Keispelt, 33 rue de Mersch.

5.- Mr Sorin Adrian LEUCIAN-MOGA, prenamed, has been elected as managing director, who has all the powers to validly represent the company by its sole signature for a period of six years.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above person appearing, the present deed is worded in French followed by a English version. On request of the same person appearing and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Signé: VASSEUR, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 mars 2010. Relation: LAC/2010/11721. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010048961/345.

(100050692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

---

**Alcmena, Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.638.

Les comptes de liquidation au 24.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010048623/10.

(100047390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

---

**Alcmena, Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.638.

Les comptes annuels au 30.06.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010048625/10.

(100047391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

---

**Alcmena, Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.638.

Les comptes annuels au 30.06.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010048627/10.

(100047392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2010.

---



**Jans Trading & Cie, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8245 Mamer, 19, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 101.063.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mars 2010.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

*Experts comptables et fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2010048653/14.

(100049983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

---

**Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 45.727.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2010048643/11.

(100050367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

---

**Credit Suisse Asset Management Fund Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 45.726.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Breger Daniel

Référence de publication: 2010048645/11.

(100050370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

---

**N.C. Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 273, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 107.129.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010048648/10.

(100050394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

---

**Goldman Sachs Specialized Investments, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 129.688.

Le bilan de la Société au 30 Novembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour Goldman Sachs Specialized Investments*  
The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.  
Signature / Rick Daniels  
- / VP

Référence de publication: 2010048649/15.

(100050436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

---

**Eygalieres S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1250 Luxembourg, 101, avenue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 118.523.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mars 2010.  
*Pour la société*  
FIDUCIAIRE ACCURA S.A.  
*Experts comptables et fiscaux*  
Signature

Référence de publication: 2010048655/14.

(100049993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

---

**Luxcustoms S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8245 Mamer, 19, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 44.650.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 avril 2010.  
*Pour la société*  
FIDUCIAIRE ACCURA S.A.  
*Experts comptables et fiscaux*  
Signature

Référence de publication: 2010048656/14.

(100049997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

---

**AMO Holding 14 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 135.568.

*Prorogation des mandats des administrateurs et du commissaire*

L'Assemblée générale ordinaire du 5 mai 2010 a décidé de proroger les mandats venus à échéance des administrateurs suivants:

- M. Egbert Frank Jozef JANSEN, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;
  - M. Patricio Javier LASSO PEÑA, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;
  - Mme Hilde VAN GREMBERGEN, avec adresse professionnelle au 66 boulevard de l'Impératrice, B-1000 Bruxelles.
- Leur mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2015.

La même Assemblée a décidé de proroger le mandat du commissaire M. Christian SCHILTZ, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 mai 2010.

Référence de publication: 2010049115/19.

(100063501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

---

**ProLogis Poland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 60.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010048657/14.

(100050016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

**Arcade Leisures SC, Société Civile.**

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg E 4.266.

STATUTS

(Constitution de Société du 5 mars 2010)

1. Monsieur Jacky CORBION Avenue du peuple belge 75,F 59000 LILLE

2. Monsieur Joseph DELREE, 2A/46 Route d'Eselborn L-9706 CLERVAUX

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code Civil Luxembourgeois.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'utilisation d'un navire à des fins privées.

**Art. 3.** La dénomination est ARCADE LEISURES SC.

**Art. 4.** Le siège social est établi à L-9706 CLERVAUX 2A/46 route d'Eselborn. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-duché de Luxembourg, sur simple décision de l'assemblée générale.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à 10.000,00 EUR, répartis en 100 parts de 100,00 EUR chacune et constitué par l'apport d'un navire de plaisance.

**Art. 7.** En raison de leur apport, il est attribué 99 parts à Monsieur Jacky CORBION né le 25/08/1950 à Bonnétabelle en France et 1 part à Monsieur Joseph DELREE né le 07/04/1952 à Soheit Tinlot en Belgique, les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.

**Art. 8.** Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréés d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

**Art. 9.** Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

**Art. 10.** La Société est administrée par un gérant nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés. Le Gérant désigné est Mr Jacky CORBION prénommé.

**Art. 11.** Le gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son gérant.

**Art. 12.** Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont repartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

**Art. 13.** Les engagements des associés a l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

**Art. 14.** L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu obligatoirement le premier vendredi de mars de chaque année à 15 heures afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidée à l'unanimité des associés.

**Art. 15.** En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 350,00 EUR.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

A l'instant, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur Jacky CORBION est nommé gérant.
2. Le siège de la Société est établi à L-9706 CLERVAUX, 2A/46 Route d'Eselsborn.

Lu, accepté et signé par les parties intervenantes le 5 mars 2010.

Jacky CORBION /Joseph DELREE.

Référence de publication: 2010048955/66.

(100050931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

#### **Curzon Capital Partners II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 400.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.746.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2009 de sa société mère, Curzon Capital Partners II Limited Partnership ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 avril 2010.

Référence de publication: 2010048887/14.

(100050299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.

#### **Crystal Chestnut S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.082.

Les comptes annuels pour la période du 3 Décembre 2009 (date de constitution) au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 Avril 2010.

Référence de publication: 2010048888/12.

(100050298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2010.